Motion 2196 Des jardins sur les toits

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'exiguïté du territoire et la pression urbanistique qui s'exerce sur celui-ci:
- la nécessité d'utiliser le sol de manière rationnelle ;
- la volonté de construire des quartiers durables ;
- le besoin de conserver le lien social avec la terre nourricière ;
- les nombreux exemples de jardins en toitures y compris des cultures de type familial ou collectif,

invite le Conseil d'Etat

à inciter les maîtres d'ouvrages à l'implantation en toitures de jardins, de plantages ou de production primaire, notamment dans le cadre des grands projets urbanistiques ou d'activités mixtes, partout où c'est possible.